

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE L'ENERGIE
DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE**

DIRECTION DE L'INDUSTRIE

OBSERVATOIRE DE L'INDUSTRIE

CONTRAT

**POUR LA FORMATION EN INFORMATIQUE
DEDIEE A L'OBSERVATOIRE
DE L'INDUSTRIE**

ENTRE

**LA CELLULE DE GESTION
DE L'OBSERVATOIRE**

ET

**PAPA ASSANE DIEYE
CONSULTANT**

15 Juin 1998

Entre

D'une part, la cellule de gestion de l'Observatoire de l'Industrie, sis au Ministère de l'Energie des Mines et de l'Industrie, 104 rue Carnot à Dakar représentée par son Directeur,

et

Monsieur PAPA ASSANE DIEYE Consultant en informatique sis Hlm Grand-Medine - Villa 873 à Dakar,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

La cellule de gestion de l'Observatoire de l'Industrie confie au consultant, qui accepte, la formation en informatique des agents de l'Observatoire de l'Industrie.

Article 2: Tâches du Consultant

Dès signature du contrat, le consultant s'engage, vis à vis de la cellule de l'Observatoire de l'Industrie à assurer la formation des agents de l'observatoire de l'industrie dans les modules suivants :

- Windows-NT
- SQL Serveur
- Windows 95
- MS-Office
- Internet

dans les délais requis.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature, pour une durée de quarante cinq (45) jours.

.../...

Article 4 : Date de démarrage

- Lundi 29 Juin 1998 selon le programme détaillé joint en annexe. Ce programme est une partie essentielle du Contrat.

Article 5 : Montant du contrat

Au titre de l'exécution du présent contrat, le consultant percevra un montant de deux millions (2 000 000) de francs CFA hors taxes (HT) représentant les coûts de la formation.

Article 6 : Mode de règlement

Le paiement se fera en une tranche unique ,soit deux millions (2 000 000) de francs CFA.

Article 7 : Documents originaux

Le présent contrat a été signé en deux exemplaires par :

Pour la Cellule de Gestion
De l'observatoire de l'industrie

Mahammed Dionne

Pour le consultant

Papa Assane Dieye

Fait à Dakar, le 15 Juin 1998